



**mouvement
écologique**

Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
Madame Martine Deprez

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation
et de la Viticulture & Ministre de la
Protection des consommateurs
Madame Martine Hansen

Ministre de l'Environnement, du Climat et
de la Biodiversité
Monsieur Serge Wilmes

Luxembourg, le 8 juin 2026

Madame la Ministre de la Santé,
Madame la Ministre de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs,
Monsieur la Ministre de l'Environnement,

Le Mouvement Ecologique vous écrit pour vous faire part de sa vive **préoccupation concernant la proposition de règlement omnibus de la Commission européenne sur la simplification de la sécurité alimentaire et des aliments pour animaux**, et pour vous encourager à soutenir des améliorations substantielles à la position du Conseil lors du vote du Coreper le 12 juin 2026.

La **proposition de règlement omnibus** sur la simplification de la sécurité alimentaire et des aliments pour animaux **affaiblit considérablement les protections de l'UE en matière de santé humaine, de biodiversité, de qualité de l'eau et de sécurité alimentaire contre les pesticides dangereux**. Le règlement (CE) n° 1107/2009 repose sur le principe de précaution et sur la

reconnaissance que les pesticides, en tant que substances intrinsèquement toxiques, nécessitent le plus haut niveau de protection pour la santé humaine et l'environnement. Plus alarmant encore, la proposition ferait des **périodes d'approbation illimitées** pour les pesticides de synthèse **la norme, transférant la charge de la preuve de l'industrie vers les autorités publiques et les contribuables**. Une [analyse](#) montre que 49 pesticides, dont le glyphosate, l'acétamipride et des substances PFAS, recevraient automatiquement une approbation illimitée à compter du 1er janvier 2027¹.

Nous reconnaissons que la proposition du Conseil introduit une amélioration importante par rapport au texte original de la Commission en limitant les périodes d'approbation illimitées aux substances à faible risque. C'est une avancée que nous saluons. Cependant, nous regrettons que le Conseil ait maintenu plusieurs autres **éléments hautement problématiques** de la proposition de la Commission. En particulier, les **longues périodes transitoires** pour l'utilisation des pesticides **après non-renouvellement**, ainsi que l'assouplissement des dispositions dérogatoires, affaibliraient toutes le niveau de protection actuellement offert par la législation européenne sur les pesticides.

Les arguments juridiques et scientifiques contre la proposition de la Commission sont accablants. Un [avis juridique indépendant](#) conclut que la proposition **est contraire au droit primaire de l'UE**, enfreint le principe de précaution et ne satisfait pas aux obligations découlant de la Charte des droits fondamentaux². Des [scientifiques](#) avertissent qu'en pleine crise de la biodiversité et de la pollution, ce n'est pas le moment d'affaiblir les garanties, mais au contraire de renforcer leur mise en œuvre et leur application³.

Une [évaluation scientifique](#) indépendante commandée par le Parlement néerlandais conclut en outre que **la proposition n'atteindra pas ses objectifs déclarés**. Selon cette évaluation, **elle ne réduira ni la charge administrative ni n'accélèrera l'innovation et les approbations pour les produits de biocontrôle**. Au contraire, elle **risque de prolonger la présence de substances**

¹ <https://www.pan-europe.info/press-releases/2026/02/pesticide-action-network-raises-alarm-over-49-pesticides-facing-unlimited>

² https://www.pan-europe.info/sites/pan-europe.info/files/public/resources/press-releases/Legal%20Opinion%20Food%20and%20Feed%20Safety%20Omnibus_final2.pdf?utm_source=Laposta&utm_campaign=Press+Release+79&utm_medium=email

³ <https://sites.google.com/view/scientificstatementpesticides/home>


nocives sur le marché, d'accroître la complexité administrative et de transférer la responsabilité des producteurs de pesticides vers les autorités publiques⁴.

Ces préoccupations ne sont pas nouvelles. En octobre 2025, [139 organisations](#), dont des représentants du secteur de l'eau, ont écrit à la présidente de la Commission, Mme von der Leyen, pour s'opposer à tout affaiblissement de la législation sur les pesticides sous le couvert de simplification⁵.

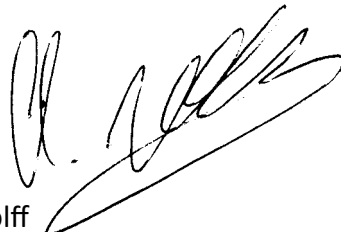
Dans le même temps, **l'EFSA** a identifié des **alternatives pratiques qui amélioreraient sensiblement le système actuel sans affaiblir les protections**⁶. Selon l'EFSA, le recrutement d'une cinquantaine d'experts supplémentaires et le rejet des dossiers industriels incomplets permettraient de **résorber l'arriéré actuel des réévaluations de pesticides en environ trois ans, contre huit ans dans le cadre de la proposition de la Commission.**

À l'approche du vote du Conseil du 12 juin, dans le sein du Coreper, nous vous invitons donc à soutenir des amendements visant à supprimer les longues périodes transitoires et l'assouplissement des règles dérogatoires, et à préserver l'intégrité du cadre de précaution établi par le règlement (CE) n° 1107/2009.

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.



Blanche Weber
Présidente Mouvement Ecologique



Claire Wolff
Responsable Biodiversité

⁴ https://parlementenwetenschap.nl/wp-content/uploads/2026/05/260522_Scientists_impact_assessment_EU-proposal_Food_and_feed_safety_simplification_package.pdf

⁵ https://www.pan-europe.info/sites/pan-europe.info/files/public/resources/Letters/Letter_28102025_139%20organisations%20call%20for%20better%20implementation%20of%20the%20Pesticide%20Regulation%20.pdf

⁶ <https://www.pan-europe.info/sites/pan-europe.info/files/public/resources/press-releases/re-omnibus-x-efsa-needs.pdf>